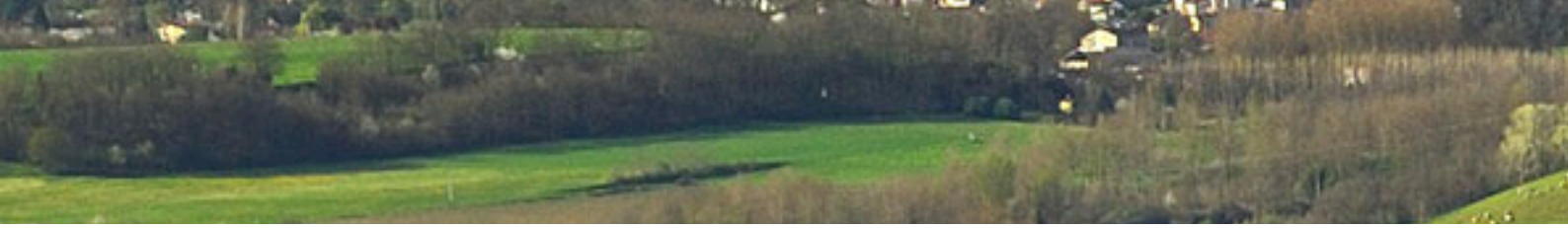

Les végétaux : broyons-les pour les valoriser !

Il existe des alternatives à l'apport des déchets verts en déchèterie. Bien entendu, il est interdit de déposer des déchets verts dans les bacs à ordures ménagères.

Que peut-on faire ?

Pour une grande partie (herbe, petits branchages) : le **mulching** et le **compostage** sont de très bonnes solutions.

Pour les branches un peu plus grosses ou en plus grande quantité (15 m3 maxi pour faire appel au service), le **broyage** est la solution adaptée.

Pour vous faciliter la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, le SIPOM a sollicité l'aide de l'ADEME pour l'acquisition d'un broyeur thermique à déchets verts qui est à disposition des mairies de notre territoire. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos mairies pour en savoir d'avantage.

Les mairies et les particuliers souhaitant bénéficier de ce service doivent contacter le SIPOM au 05.62.71.22.83 ou remplir ce formulaire.

Quels sont les avantages de la valorisation sur place ?

- gain de temps : plus d'allers-retours à la déchèterie,

- économie financière : au niveau du transport et de l'achat d'une remorque,

- préservation du cycle de la matière pour un jardin au naturel,

- plus besoin d'achat d'engrais, de compost.

Que faire du broyat ?

Du paillage. Ce procédé protège parfaitement la couche superficielle du sol, riche en humus et parfois fragile : il prévient le phénomène de battance, c'est à dire la formation d'une croûte sur la terre nue, soumise à des pluies ou des arrosages importants.

Où le mettre ? Vous pouvez pailler dans votre jardin, votre potager, votre verger : au pied des arbustes, sous les haies, entre les rangs du potager, au pied des rosiers, dans les jardinières..Etc

Comment ? Etendre des couches de paillis de 3 à 5 cm environ au pied des plantes, des arbustes ou des légumes après avoir désherbé.

Vous pouvez pailler en début de saison de culture, en été et également en automne pour protéger les plantes avant l'hiver et éviter de laisser le sol nu.